



COMMUNIQUE DE PRESSE 11 novembre 2016

Comment le Collège communal de Houyet spolie des centaines d'enfants en toute impunité

Insensible au sort de l'Eolienne des Enfants, le Collège communal de Houyet refuse de suivre les recommandations de son Ministre de Tutelle qui l'appelait à modifier la taxe communale appliquée à l'éolienne. Conséquence : la coopérative Allons en Vent risque de fermer ses portes à terme si rien ne bouge. Ses 950 coopérateurs, ainsi que leurs marraines et parrains qui leur avaient offert une part de la coopérative, se sentent floués.

Pour la deuxième année consécutive, la Commune de Houyet a réclamé à la petite Eolienne des Enfants une taxe égale au taux maximal d'imposition prévu pour des éoliennes qui produisent 5 fois plus. En 2015 déjà la coopérative attirait l'attention sur le caractère inéquitable et disproportionné de cette taxe. La commune aura donc, en 2 ans, ponctionné pas moins de 25.000 euros sur cet investissement citoyen, augmentant de ce fait les coûts opérationnels de la coopérative de 40% depuis 2 ans !

Reconnaissant le problème, **Paul Furlan (PS)**, Ministre ayant la tutelle sur les communes, les invitait dans sa circulaire budgétaire 2016 à « *prévoir des taux inférieurs aux montants recommandés pour les éoliennes de faible puissance à vocation citoyenne ou éducative* ». Il appelait encore en décembre dernier le **conseil communal de Houyet (majorité PS-CdH)** à modifier son règlement taxe. Sourd à cet appel, insensible aux conséquences désastreuses de son choix, le **Collège communal de Houyet** persiste dans sa rage taxatoire sur l'Eolienne des Enfants.

Forte d'une gestion prudente depuis sa création, la coopérative Allons en Vent ne doit à présent sa survie qu'au travail bénévole de ses administrateurs et à l'épuisement progressif de ses réserves, sans plus aucun filet de sécurité en cas de coup dur. La coopérative a introduit le 2 novembre 2016 une réclamation au Collège communal. Elle en appelle au **Bourgmestre Yvan PETIT (PS)**, au premier Echevin **Didier ROUARD (CdH)** et à leur équipe pour plus de justice pour ce projet citoyen, durable et éducatif.



ALLONS EN VENT scrl

Route de Vencimont 16, 5570 Javingue, Belgique
info@allonsenvent.be - www.allonsenvent.be - BE 0475.987.215
Société Coopérative agréée - N° agrément 5038 (Moniteur Belge du 08 juillet 2011)



Agréé Conseil National
de la Coopération

Allons en Vent SCRL est une coopérative constituée en 2001 et qui regroupe 950 coopérateurs, dont 65 % d'enfants (à l'origine du projet ce pourcentage était plus élevé, mais les enfants grandissent... et deviennent des électeurs). Elle gère depuis mars 2006 l'"Eolienne des Enfants" à Finnevaux (Houyet), qui a été financée grâce aux parts offertes par des parents, grands-parents, tantes, oncles, marraines et parrains à des enfants.

Allons en Vent est gérée exclusivement par des bénévoles. Les bénéficiaires de la coopérative servent à rétribuer les coopérateurs qui ont pris le risque d'y investir il y a plus de dix ans (dividendes plafonnés à 6 %/an), à soutenir des projets d'éducation à l'environnement, à soutenir des initiatives citoyennes génératrices de plus-value sociale, à soutenir des ONGs, ou encore à financer la construction d'une éolienne d'enfants à Chagny (France), d'installations photovoltaïques en Gaume, et d'un système de chauffage dans une habitation sociale à St Hubert.

L'Eolienne des Enfants est citée régulièrement comme un exemple de réussite coopérative, tant en Région Wallonne qu'en Europe.

Allons en Vent est membre de Rescoop Wallonie (www.rescoop-wallonie.be), la fédération wallonne des associations locales et coopératives d'énergie renouvelable.

Pour plus d'informations :

www.allonsenvent.be

Lionel VAN RILLAER, président du conseil d'administration (0499 544 547)

Jonathan LISEIN, administrateur délégué (0475 221 309)

Lionel PONCIN, trésorier (0471 880 621)